Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le





Direction Générale des Services

Conseil municipal du 26 septembre 2022 DELIBERATION

Rapporteure: Brigitte ROSSI

Secrétaire de séance : Monsieur Saïd SOUITA

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33 Nombre de présent-e-s : 25 Nombre de votant-e-s : 30

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,

Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, Adjoints, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU CARRERE, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Daniel LACRAMPE, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à M. P atrick NAVARRO
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Brigitte ROSSI
- M. Jean-Paul PORTESSENY donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE

Etaient absent-e-s:

- M. Jean-Luc MARLE
- Mme Patricia PROHASKA
- Mme Nathalie PASTOR

20 - <u>CONVENTION D'OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE HAUT-BEARN / COMMUNE D'OLORON STE-MARIE</u>

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élu.e.s des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le



ID: 064-216404228-20220926-DEL_26_09_22_20-DE

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement.

Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation.

La Commune d'Oloron Sainte-Marie et la Communauté de Communes du Haut-Béarn se sont engagées le 25 mars 2021, par convention avec l'Etat, les partenaires institutionnels, les partenaires financeurs et les partenaires techniques à déployer le programme Petites Villes de Demain en mettant en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation.

La convention précisait que les collectivités bénéficiaires s'engageaient à traduire le projet de territoire dans une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), au sens de l'article L303-1 du code de la construction et de l'habitation, dans un délai maximal de 18 mois à partir de la date de signature.

Les Opérations de Revitalisation de Territoire ont pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain pour améliorer son attractivité, lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne, réhabiliter l'immobilier de loisir, valoriser le patrimoine bâti et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

Le projet de territoire porté par la Communauté de Communes du Haut-Béarn a pour objet de valoriser un fonctionnement territorial.

Pour cela, les élu.e.s souhaitent ancrer, par des faits, un récit de réciprocité entre la ville centre et les polarités d'équilibre (Accous-Bedous, Arette-Aramits, Ogeu-les-Bains, Lasseube).

La convention d'Opération de Revitalisation de Territoire proposée concerne le périmètre de la Communauté de Communes du Haut-Béarn et en premier lieu un secteur d'intervention déployé sur la commune d'Oloron Sainte-Marie. Cependant, par voie d'avenant(s), la convention d'ORT pourra intégrer de nouveaux secteurs d'intervention sur les polarités d'équilibre, si l'outil s'avère pertinent pour répondre aux enjeux communaux.



ID: 064-216404228-20220926-DEL_26_09_22_20-DE

La convention proposée est le fruit d'un travail collaboratif, validé trimestriellement par étapes en comité de projet par l'ensemble des partenaires, constitués de :

- L'Etat.
- L'Agence Nationale de l'Habitat,
- Le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre du conventionnement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt revitalisation des centres villes/bourgs,
- Le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques,
- La Banque des Territoires,
- La Chambre de Commerce et de l'Industrie,
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat.
- L'Architecte des Bâtiments de France,
- La Gendarmerie.
- L'Etablissement Public Foncier Local Béarn-Pyrénées,
- La Société d'Equipement des Pays de l'Adour,
- L'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées,
- SOLIHA.

La convention proposée a pour objet :

- de faire état d'un diagnostic du territoire Haut-Béarn et de la ville d'Oloron Sainte-Marie,
- de décliner en conséquence des orientations stratégiques communautaires et communales,
- de préciser et décrire les actions communautaires et communales, en précisant les coûts, les recettes, les calendriers, les modalités de maîtrise d'ouvrage.
- de venir préciser pour Oloron Sainte-Marie le secteur d'intervention de l'Opération de Revitalisation de Territoire,
- d'expliciter les engagements des différents partenaires,
- de définir le fonctionnement général de la convention tout comme les principes d'organisation des collectivités bénéficiaires,
- de préciser les éléments de suivi et d'évaluation du programme.

La convention d'Opération de Revitalisation de Territoire se substitue à la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain et elle est complémentaire à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain au sens de l'article L303-1 du Code de la construction et de l'habitation, portant sur la période 2019-2024.

Il est proposé à l'assemblée de valider la présente convention pour une durée de 5 ans à compter de sa signature.

CONSIDERANT l'opportunité que représente ce programme pour la revitalisation du centre-ville d'Oloron Sainte-Marie.

CONSIDERANT que la redynamisation du centre-ville d'Oloron Sainte-Marie doit s'appréhender au sein du projet de territoire porté par la Communauté de Communes du Haut-Béarn, et en collaboration avec les polarités d'équilibre,

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le



ID: 064-216404228-20220926-DEL_26_09_22_20-DE

CONSIDERANT le principe essentiel de la nécessaire collaboration entre la commune d'Oloron Sainte-Marie et la Communauté de Communes du Haut-Béarn, s'incarnant dans un travail commun régulier entre élu.e.s et services des deux collectivités,

CONSIDERANT que le secteur d'intervention de l'Opération de Revitalisation de Territoire concentre les enjeux de requalification et d'adaptation de l'habitat ancien, les espaces publics structurants pour la ville, les enjeux de liaison entre les quartiers de la ville et de développement des mobilités douces, les espaces de vie majeurs que la collectivité souhaite conforter et l'axe commercial structurant du centre-ville,

VU le projet de convention ci-annexé,

VU l'avis favorable du comité de projet réuni en Mairie d'Oloron Sainte-Marie, le 11 juillet 2022,

Ouï cet exposé, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE le présent rapport,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe et à entreprendre toutes les démarches inhérentes à ce programme.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 26 septembre 2022. Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 03.10.200

Le Maire,

Bernard UTHURRY